

Poindimié, 7 et 8 juillet 2017 Les comités de gestion célèbrent 9 ans d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Après La Foa en 2013 et Ouvéa en 2015, c'est à **Poindimié** que le CEN, en collaboration avec l'association Pöpwadene, réunira le forum des comités de gestion pour sa 3^{ème} édition.

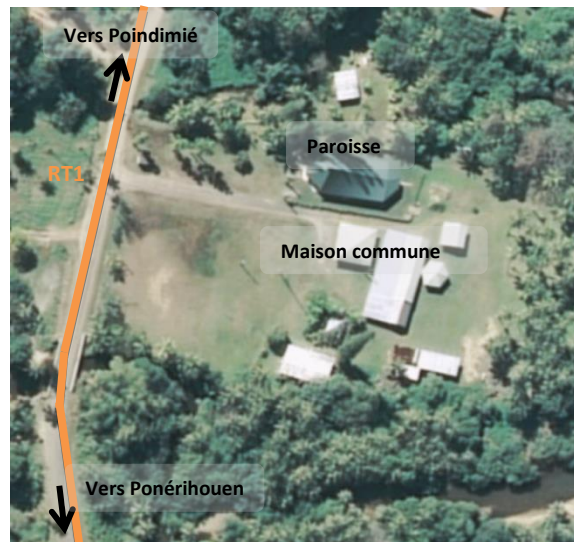
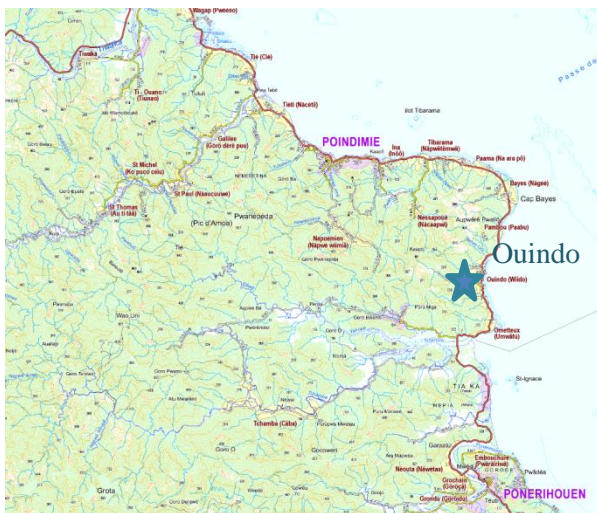


Quand ?

Les 7 et 8 juillet 2017

Où

A Poindimié, tribu de Ouindo



Qui ?

Onze des treize comités de gestion patrimoine mondial que compte le territoire seront présents. Mais pas seulement. Parce que la gestion des lagons ne s'arrête pas aux frontières du bien inscrit, les comités de gestion de l'AMP de Nékoroo et de Thio seront également à nos côtés.

Les trois provinces, le gouvernement ainsi que les membres du CEN et de nombreux partenaires viendront, eux aussi, gonfler les rangs lors de cet évènement fédérateur.

Pourquoi ?

Les comités de gestion et les acteurs qui agissent en faveur de la protection du patrimoine marin ont besoin de ce rendez-vous pour rappeler que nous devons faire bloc face aux nombreuses menaces qui pèsent sur l'environnement et relever ensemble les défis.

Pendant deux jours, ils feront le bilan des actions des deux dernières années. Lors d'ateliers pratiques, ils apprendront quelques techniques pour lutter contre certaines espèces envahissantes animales. Au cours d'ateliers de réflexions, ils imagineront les soutiens qu'ils peuvent apporter dans la lutte contre le feu ou encore contre la capture illégale de dugongs etc. (programme page suivante).



Soutien

Cet évènement est soutenu par l'Union européenne au travers du projet INTEGRE, piloté par la Communauté du Pacifique. Il permettra également de faire bilan des nombreuses initiatives des comités de gestion soutenues par INTEGRE depuis 2014. Pour en savoir plus : <https://integre.spc.int/>

Contacts

Myriam MARCON, tel : 47 77 03 ou 70 07 87, coordppm@cen.nc

Financé par



Le programme

Jeudi 6 juillet

17h	Arrivée des participants et accueil coutumier
------------	---

Vendredi 7 juillet

9h	Discours d'ouverture
9h30	Présentation générale du programme
10h	Visite de terrain (Mangrove de Wagap et Ilot Tibarama)
13h	<i>Déjeuner</i>
14h30	Présentation d'actions phares par les comités de gestion
16h	<i>Pause-café</i>
16h30	Présentation d'actions phares par les comités de gestion {suite}
18h30	<i>Temps libre</i>
19h00	<i>Dîner</i>
20h30	Atelier « outils de sensibilisation »

Samedi 8 juillet

8h	Ateliers (feu, rôle des comités de gestion, dugongs, piégeage EE)
10h	Visite de terrain (Mangrove de Wagap et Ilot Tibarama)
13h	<i>Déjeuner</i>
14h30	Ateliers (feu, rôle des comités de gestion, dugongs, piégeage EE)
16h30	<i>Pause-café {photos et plantation}</i>
17h30	Restitution, clôture et coutume d'au revoir
18h30	<i>Temps libre</i>
19h00	<i>Dîner</i>
20h30	Projection - ouvert au public

L'essentiel sur les comités et associations de gestion



Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a reconnu en 2008 la Valeur Universelle Exceptionnelle des écosystèmes marins de Nouvelle-Calédonie en inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial : « Les lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés ». Six zones composent ce bien sériel. Cette inscription suppose d'exercer une gestion méthodique de la biodiversité et des écosystèmes associés à ce « bien », pour en assurer la préservation.

Depuis neuf années, les trois provinces et le gouvernement de la Nouvelle Calédonie, collectivités compétentes en matière d'environnement, s'attèlent à la tâche. Ils travaillent notamment, avec l'appui du CEN, à la consolidation de la gestion participative en renforçant l'adhésion des communautés locales. Les dirigeants politiques calédoniens, comme l'UNESCO, ont voulu appliquer le principe d'une gestion de la biodiversité « participative » et de proximité. C'est pourquoi la population installée sur la zone tampon du bien est impliquée dans les comités et associations de gestion. On en compte treize. Ceux-ci sont constitués de représentants coutumiers, de représentants de la société civile (associations diverses), de représentants du monde économique opérant sur les zones concernées (pêcheurs, agriculteurs, opérateurs du secteur du tourisme, etc.), qui s'ajoutent aux représentants des institutions (mairies, provinces). Les missions des comités de gestion et l'étendue de leur champ d'intervention varient en fonction des provinces. Ils sont, quoi qu'il en soit, consultés dans la gestion des sites que recouvre le bien inscrit au patrimoine mondial.

L'essentiel sur le Conservatoire d'espaces naturels (CEN)

Statut et gouvernance

Le CEN est un groupement d'intérêt public institué en février 2011 et dédié à la protection des milieux naturels néo-calédoniens. Il réunit des partenaires publics (l'Etat, l'Agence des aires marines protégées, la Nouvelle-Calédonie, le Sénat coutumier et les trois provinces) et des associations de la société civile (WWF-France, Conservation International, l'Association des maires de Nouvelle-Calédonie, l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie, l'Association Ensemble pour la planète), tous représentés à son conseil d'administration. La présidente du CEN est, jusqu'en novembre 2017, Madame Henriette Pujapujane, élue de la province des Iles Loyauté. Madame Nathalie Baillon en est la directrice.

Missions

Le CEN est un outil collaboratif au service des politiques publiques définies en matière d'environnement par les collectivités de Nouvelle-Calédonie et l'Etat, qui le financent majoritairement. Il a pour mission d'étudier, de comprendre, de conserver, de protéger, de restaurer, de valoriser et de faire connaître les espaces naturels terrestres et marins de la Nouvelle-Calédonie, afin d'en assurer une gestion intégrée et durable.

Pour remplir ses missions, le CEN est organisé en trois pôles, traduisant ses domaines d'intervention actuels : le pôle « Forêt sèche » travaille à la conservation de cet écosystème ; le pôle « Espèces envahissantes » met en œuvre un programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ; le pôle « Patrimoine mondial » coordonne la gestion du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. En outre, le CEN a constitué des « comités techniques » selon ses pôles d'intervention, pour réfléchir aux orientations à donner à son action et formuler des recommandations à son conseil d'administration. Le CEN emploie dix agents permanents et un volontaire du service civique.

Un pôle pour le « Patrimoine mondial »

Au quotidien, l'équipe du pôle « Patrimoine mondial » du CEN travaille, entre autres, à améliorer la connaissance du public (des scolaires aux touristes) sur le bien inscrit au patrimoine mondial. Elle soutient la démarche participative, en aidant à développer les compétences des comités et associations de gestion du bien. Sa participation aux échanges techniques entre gestionnaires permet de maintenir une homogénéité de la gestion.

Le pôle Patrimoine mondial concentre enfin les réponses à apporter aux questions posées à l'UNESCO et à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).